

# L'EXPRESS

## CAHIER SPÉCIAL ENTREPRISES

**CLOUD COMPUTING**  
La révolution informatique 2

**PROPRIÉTÉ  
INTELLECTUELLE  
ET INDUSTRIELLE**  
Les nouveaux enjeux de la PI 20

**AMÉLIORATION DES  
PERFORMANCES**  
L'humain au centre 27

ÉDITION RÉSERVÉE AUX ABONNÉS ENTREPRISES DE L'EXPRESS

# CLÉRY AVOCATS

Des Schtroumpfs à la Cour de Justice de Luxembourg, en passant par le tunnel sous la Manche...

Depuis plus de 30 ans, Alain Cléry anime un cabinet « de niche » exclusivement dédié à la Propriété Intellectuelle, qui est régulièrement classé dans les guides professionnels comme « excellent » ou « hautement recommandé ».



Alain Cléry



Coralie Devernay



Anne Reversac

## Comment présenteriez-vous le Cabinet CLÉRY AVOCATS ?

La taille du Cabinet permet de privilégier la relation personnelle avec chaque client et de l'accompagner avec les mêmes interlocuteurs tout au long de son dossier ou de la vie de l'entreprise. Si, historiquement, le contentieux est la pratique privilégiée du Cabinet, le conseil en stratégie est devenu un axe important, ainsi que la partie « audit » dans les opérations de restructuration industrielle. Le Cabinet conseille et assiste ainsi une clientèle diversifiée relevant essentiellement des domaines du luxe, de l'agroalimentaire, des

spiritueux, de la pharmacie, de la cosmétique, du design, de l'architecture, de la décoration, de la communication et de la presse, de l'équipement automobile, de l'électricité... Il collabore aussi régulièrement avec d'importants Cabinets de droit des affaires « full services », français ou étrangers, qui savent trouver en lui un partenaire fiable et discret.

## À part le contentieux, quelle autre pratique ?

Fort de cette pratique contentieuse, le Cabinet est au contact constant de la réalité judiciaire. Il peut donc conseiller ses clients sur ses choix et ses développements en toute connaissance des faiblesses ou des risques encourus. Il rédige évidemment les accords contractuels habituels. Il assure aussi des formations internes en entreprises « sur mesure » (mises à jour, stratégie de protection, préparation aux saisies contrefaçon...).

## À entendre certains, vous seriez quelque peu élitiste...

Si on entend par là que nous acceptons nos dossiers en fonction de leur importance ou de celle du client, cette idée est fantaisiste ; car, même si nous privilégions évidemment la défense des titulaires de droits et luttons activement contre la contrefaçon, nous ne pratiquons pas d'exclusive et nous plaidons aussi en défense contre des attaques intempestives.

Mais si vous entendez par là une exigence et une méticulosité absolues, alors oui : j'ai été élevé dans l'idée que « tant qu'on n'a pas tout fait, on n'a rien fait », qui est devenue la ligne de conduite du Cabinet. Il n'y a pas de « petit dossier », ni de « mauvais dossier » perdu d'avance et dont on se désintéresserait. Il faut juste du travail – souvent beaucoup... – et une volonté farouche de gagner, en traquant la moindre faille, en faisant preuve de créativité et de pugnacité.

## Il semble que vous n'intervenez pas qu'en France ?

En effet, en droit des marques, nous intervenons régulièrement devant les instances communautaires, sur le plan administratif, à Alicante, comme sur le plan contentieux, à Luxembourg. Il faut donc pratiquer et maîtriser le droit communautaire. Ainsi, le Cabinet a obtenu, ce qui est assez rare, l'enregistrement à titre de marque tridimensionnelle d'une forme de bouteille d'eau minérale devant le Tribunal de Première Instance des Communautés Européennes, pour la bouteille Contrex. Plus récemment, et après avoir gagné le procès en contrefaçon d'une marque communautaire – Webshipping –, nous avons fait préciser par la Cour de Justice que la mesure d'interdiction accompagnant la condamnation pour contrefaçon devait s'appliquer à l'ensemble du territoire communautaire, et non pas seulement de façon locale.

CLÉRY | AVOCATS

*Droit de la Propriété Intellectuelle*

## CONTACT

CLÉRY AVOCATS

150, Avenue des Champs-Élysées

75008 PARIS

Tél. 01 56 59 60 61 - Fax 01 56 59 60 79

E-mail : [contact@clery-avocats.eu](mailto:contact@clery-avocats.eu)

Site : [www.clery-avocats.eu](http://www.clery-avocats.eu)

## PRINCIPAUX DOMAINES D'INTERVENTION :

- Droit des marques
- Droit des brevets
- Droit d'auteur
- Droit des dessins et modèles
- Appellations d'origine et indications de provenance
- Concurrence déloyale
- Droit des nouvelles technologies et de l'Internet
- Droits voisins, tels que : droit de la presse, droit à l'image, droit du sport, droit de la concurrence ou de la consommation
- Audit de portefeuilles de droits de propriété intellectuelle